

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24226</p>
---	---	--

**SEANCE du : 19 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 décembre 2024.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS à partir de 19h40	Jean-François MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Bérandère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROUSSEAU	Pascale FERCHAUD	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Marie JARRY, pouvoir à Jean-François MOREAU	Constance MACKOW, pouvoir à Alain ROBIN	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIN
Anne ROUX, pouvoir à Pascale FERCHAUD	Stéphanie FILLON, pouvoir à Yannick CHARRIER	Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN
Florence BAZZOLI	Philippe ROBIN	Bruno COTHOUIS, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX jusqu'à 19h40

**Secrétaire de séance :** Bérandère BAZANTAY, assistée des services de la Ville

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
Yvan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



**Encaissement par la commune de cautions de locataires non restituées**

Jean-François MOREAU présente le dossier.

Pour diverses raisons, d'anciennes cautions de locataires n'ont pas pu être restituées : courrier de résiliation jamais reçu, relevé d'identité bancaire non transmis, badge d'entrée au parking de la poste non rapporté...

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal d'autoriser la reprise comptable de ces cautions pour le montant de 2 471.50 € selon le tableau joint en annexe. Cette reprise de caution constitue une recette exceptionnelle qui doit être enregistrée par un mandat au compte 165 et un titre au compte 7588.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'AUTORISER** la reprise de diverses cautions non restituées pour le montant de 2 471.50 €.
- **DE CREER** sur le budget principal 2024 de la commune de Bressuire :
  - un mandat de 2 471.50 € au compte 165
  - un titre de recettes de 2 471.50 € au compte 7588

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20241224-DG\_DEL\_2024\_226-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2024  
Date de réception préfecture : 24/12/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Bérandère BAZANTAY



Le Maire,

*Emmanuelle Menard*  
Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20241224-DG\_DEL\_2024\_226-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2024  
Date de réception préfecture : 24/12/2024